

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1216

9 mai 2015

SOMMAIRE

Air Newco 5 S.à R.L.	58368	LGIN S.à r.l.	58322
Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A.	58324	L'Hair du Temps, s.à r.l.	58324
AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF	58357	Lighthouse Holdings Limited S.A.	58324
A & S Agency	58332	Loftimm S.A.	58326
C3 Luxembourg GP S.à r.l.	58343	Loyalteam S.A.	58325
Centre Hospitalier Emile Mayrisch	58342	Lucida S.à r.l.	58322
DIF ESP Finance Luxembourg S.à r.l.	58341	Lux Secure	58326
Fondation pour la Promotion de l'Épargne Sociale	58367	MM Investments S.à r.l.	58328
Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	58325	Modasia Holding S.A.	58328
Iceberg S.A.	58322	Mohawk Financing International S.à.r.l. ..	58359
Intercapital Investment Corporation S.A.- SPF	58355	M.Strategies S.A.	58324
KBC Asset Management S.A.	58325	Naja Properties S.à r.l.	58327
Kingdom Holding 2 GP S.à r.l.	58325	Nationwide Management S.A.	58328
Klima Becker S.A.	58323	Nemera Capital	58327
Koronea Investment S.à r.l.	58322	Nordea 1 SICAV	58358
Kumba Iron Ore Holdings S.à r.l.	58322	Norden S.A.	58329
LBREM Europe S.à r.l.	58323	Pacific Drilling Manpower S.à r.l.	58326
LBREM II Europe S.à r.l.	58323	Pacific Drillship Sàrl	58329
LBREM II Luxco S.à r.l.	58342	Pioneer Asset Management S.A.	58327
Leisure Resources International S.A.	58323	Recovery Opportunities S.à r.l.	58335
Le Triadou S.A.	58345	REC Solar Holding S.à.r.l.	58346
Levante Luxembourg S.A.	58323	Rosneft JV Projects S.A.	58329
		Vencorp Partners	58330
		Vox International S.à r.l.	58344

Iceberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 162.383.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047112/9.

(150053743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Koronea Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047154/10.

(150054385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Lucida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.869.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047165/10.

(150053769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Kumba Iron Ore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 147.724.

Veillez noter le changement d'adresse du gérant suivant:

M. Robert Brownlee, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047148/11.

(150054037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

LGIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.388.

Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015047189/14.

(150053796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Levante Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 8, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047186/9.

(150053633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.486.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047176/10.

(150054109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047177/10.

(150054110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Klima Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.260.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015047144/12.

(150053760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Leisure Resources International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.044.

Lors de l'assemblée générale tenue le 11. Mars 2015 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

Les mandats des Administrateurs, d'Administrateur-délégué et de Réviseur d'entreprises agréé sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25. Mars 2015.

Référence de publication: 2015047185/13.

(150053486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

L'Hair du Temps, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 11, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 115.339.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047158/9.

(150053739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.052.

Les comptes annuels consolidés du 4 octobre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046815/11.

(150053884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

M.Strategies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.082.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 5 février 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société:

M. STRATEGIES S.A., ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, dénonce en date du 29 janvier 2009, RC 73 082

Pour extrait conforme

Me Céline HENRY-CITTON

Le liquidateur

Référence de publication: 2015047205/14.

(150053991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.593.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 février 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur A, avec effet au 15 décembre 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

2. Nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

3. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur A, avec effet au 15 décembre 2014;

4. Acceptation de la démission de Katherine Ang, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur A, avec effet au 9 avril 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015047162/20.

(150053998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047096/10.

(150054034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Loyalteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte neuve.

R.C.S. Luxembourg B 177.607.

Résolution de l'administrateur unique 16 mars 2015

L'administrateur décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015047195/13.

(150053794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

KBC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.598.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2015

L'Assemblée:

- a décidé d'élire Monsieur Ivo Bauwens demeurant professionnellement au 5, Place de la Gare L-1616 Luxembourg, Monsieur Dirk Mampaey et Monsieur Jürgen Verschaeve, demeurant professionnellement au 2, Avenue du Port, B-1080 Bruxelles comme administrateurs et ce jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2018.

Fait le 25 mars 2015.

Dirk Mampaey

Administrateur

Référence de publication: 2015047150/15.

(150053617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Kingdom Holding 2 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.528.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique la Société en date du 18 mars 2015, de:

- accepter la démission de Monsieur Magnus MATTSSON en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 31 décembre 2014; et

- nommer Monsieur Albert COSTA, né le 4 août 1983 à Barcelona, Espagne, résidant professionnellement au 33, Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 31 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047143/16.

(150053619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pacific Drilling Manpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.705.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises par voie circulaire conformément à l'article 11.1 (II) des statuts

Il a été décidé d'acter et d'accepter la démission de M. Christian J. BECKETT de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet au 21 janvier 2015, et d'acter, d'accepter et d'approuver la nomination de M. Dick VERHAAGEN, né le 14 janvier 1960 à Curaçao (Pays-Bas), demeurant professionnellement au Block 118, Salem Road, Plot 25, Lekki Peninsula, Lekki Lagos (Nigéria) en qualité de gérant de la Société et ce jusqu'au moment de sa démission, sa révocation ou son décès, avec effet au 21 janvier 2015.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé désormais de la manière suivante: M. Johannes BOOTS, M. Fabrice MAIRE et M. Dick VERHAAGEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047295/17.

(150054270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Lux Secure, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.903.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris en date du 03 mars 2015 les résolutions suivantes:

1) Acceptation de la démission de M. Channarin CHEAM en tant que gérant de la société avec effet au 16 mars 2015; et,

2) Nomination de M. Richard van't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht (Hollande) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 16 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015047198/18.

(150054265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Loftimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.039.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, le 23 mars 2015

Les actionnaires décident de prolonger le mandat des administrateurs:

- M.Poinsot Christophe, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
- M.Ronald Weber, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
- M.Ralph Bourgnon, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Les actionnaires décident de prolonger le mandat du commissaire aux comptes:

- Compliance & Control, R.C.S. Luxembourg B172.482, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015047193/19.

(150054288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Nemera Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.301.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 mars 2015

- La démission de Madame Fantine JEANNON, Administrateur de catégorie B est acceptée avec effet au 17 Mars 2015.
- Madame Delphine BIRCKER, employée privée, née 30 Mai 1981 à La Fère (France) et, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Administrateur de catégorie B, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, avec effet au 17 Mars 2015.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2015

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015047263/14.

(150053691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 57.255.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°35 du 28 janvier 1997.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2015047303/16.

(150053766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Naja Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.092.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 12 février 2015

1. La société Naja Investments Limited et M. Jean-Marc UEBERECKEN ont été renouvelés dans leur mandat de gérant pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

2. M. René BELTJENS a démissionné de son mandat de gérant.

3. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6 (Luxembourg), a été nommée comme gérante pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

4. Le siège social a été transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que Mme Patricia Jacqueline PAULUS ne souhaite plus apparaître comme représentante de la personne morale Naja Investments Limited, gérant de Naja Properties S.à r.l.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Naja Properties S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015047261/24.

(150053981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

MM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 140.722.

—
Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015047249/14.

(150053800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Nationwide Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 99.746.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015047272/15.

(150054223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.351.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Pierre MILCHIOR, avec adresse professionnelle au 57-59, rue Henri Barbusse, 92614 Clichy Cedex, aux fonctions d'administrateur.

- ETAM S.A.S. avec adresse professionnelle au 57-59, rue Henri Barbusse, F-92614 Clichy Cedex, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2019.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2019.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015047251/25.

(150053789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pacific Drillship Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.253.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises par voie circulaire conformément à l'article 11.1 (ii) des statuts

Il a été décidé d'acter et d'accepter la démission de M. Christian J. BECKETT de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet au 21 janvier 2015, et d'acter, d'accepter et d'approuver la nomination de M. Dick VERHAAGEN, né le 14 janvier 1960 à Curaçao (Pays-Bas), demeurant professionnellement au Block 118, Salem Road, Plot 25, Lekki Peninsula, Lekki Lagos (Nigéria) en qualité de gérant de la Société et ce jusqu'au moment de sa démission, sa révocation ou son décès, avec effet au 21 janvier 2015.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé désormais de la manière suivante: M. Johannes BOOTS, M. Fabrice MAIRE et M. Dick VERHAAGEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047296/17.

(150054132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Norden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.135.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 8/10/2014 que:

- G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrit au RCSL sous le numéro B121820 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l. (anc. Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.), démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

- Les mandats du conseil d'administration sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2015.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015047268/18.

(150054326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Rosneft JV Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 167.491.

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 23 mars 2015, ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2019;

- Nikita TOLSTIKOV, avocat, résident à 5-80, Komsomolskaya street, 143006 Odintsovo, Moscow Region, Russia, Administrateur;

- Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, résident à 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, résident à 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

et jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014;

- Ernst & Young S.A., 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Nr. RCS. B47 771, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015047332/19.

(150053918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Vencorp Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 106.852.

In the year two thousand and fifteen, on the 26th February.

Before the undersigned Maître Anja HOLTZ, notary public residing in Esch-sur-Alzette;

Appeared:

1. Mr Blaise JAVET, Chartered Financial Analyst (CFA), with professional address in CH-1211 Geneva, 15, rue du Cendrier;

2. Mr Bachar KOUATLY, Senior Advisor for International Affairs, with professional address in CH-1211 Geneva, 15, rue du Cendrier;

Both here represented by Mrs Monique GOLDENBERG, with professional address in Esch-sur-Alzette,

By virtue of two proxies established in Paris (F) on 15th January 2015.

Said proxies, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which it acts, have requested the notary to draw up the following deed:

«VENCORP PARTNERS», a société à responsabilité limitée, has been constituted by a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Mersch, on March 7, 2005, published in Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 774, dated 3 August 2005, registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 106.852.

The Company has its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12.600), represented by one hundred and twenty-six (126) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The above mentioned shareholders are the soles shareholders of the Company «VENCORP PARTNERS», The Company doesn't own any real estate.

Then the above mentioned appearing parties have requested the notary to state that:

First Resolution

The general meeting resolves to change the registered office of the Company, and transfer it from Luxembourg to L-8308 Capellen, 89^e, Parc d'Activités (Grand-Duchy of Luxembourg), and consequently to amend article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Capellen. It May be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.»

This decision has been taken with effective date on 15/12/2014.

Second Resolution

The general meeting decides to modify the corporate purpose, and to amend the article 5 as follows:

« **Art. 5.** The object of the company is to manage securitisation funds and, as the case may be, to act as fiduciary of funds consisting of one or more fiduciary properties within the limits of the Law of 22nd of March 2004.

The Company shall serve serve as the unlimited shareholder (associé gérant commandité) to VENCORP S.C.A., in connection with the management of its assets and its promotion.

Furthermore, the object of the Company is to acquire interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies, and any other forms of investment, acquire any transferable securities or any cash holdings via purchases or subscriptions or any other means and dispose of any transferable securities or cash holdings via sales or exchanges or any other means, as well as the administration, supervision and development of these interests.

The Company may take part in establishing or developing any industrial or commercial business and may lend its assistance to such business by way of loans, guarantees or other means. It may lend or borrow with or without interest as well as issue bonds and other acknowledgements of debt.

The Company may also carry out any transactions involving movable or immovable assets or any financial, industrial, commercial or civil transaction that is directly or indirectly linked to its corporate object.

It may achieve its object either directly or indirectly, in its own name or on behalf of a third party, alone or in partnership by carrying out any operation likely to facilitate the achievement of such object or that of the companies in which it holds a stake.

In general, the Company may undertake any inspection or surveillance measures and may carry out any transaction that it may deem appropriate in achieving its object or purpose.”

This decision has been taken with effective date on 15/12/2014.

Costs.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1.000 EUR.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Blaise JAVET, Chartered Financial Analyst (CFA), avec adresse professionnelle à CH-1211 Genève, 15, rue du Cendrier;

2. Monsieur Bachar KOUATLY, Senior Advisor for International Affairs, avec adresse professionnelle à CH-1211 Genève, 15, rue du Cendrier;

Tous deux représentés par Madame Monique GOLDENBERG, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations donnée à Paris (F), le 15 janvier 2015, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et les comparants resteront ci-annexées pour être enregistrées ensemble avec la présente minute;

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

«VENCORP PARTNERS», société à responsabilité limitée, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 774 du 3 août 2005, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B106.852.

La société a son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le capital de la Société est de douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société "VENCORP PARTNERS".

La société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-8308 Capellen, 89e, Parc d'activités, et de procéder à la modification subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Capellen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.»

Cette décision prend effet au 15/12/2014.

Deuxième résolution

L'assemblée de modifier l'objet social de la société, et d'amender l'adaptation de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** La Société a pour objet la gestion de fonds ou d'organismes de titrisation tel que défini par la loi du 22 mars 2004 et, le cas échéant, d'agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou de plusieurs patrimoines fiduciaires.

La société prendra également la qualité d'associé gérant commandité de VENCORP S.C.A. en relation avec l'administration de ses avoirs et sa promotion.

Elle pourra aussi participer à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Cette décision prend effet au 15/12/2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2015 - EAC/2015/4694 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015046158/124.

(150052652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

A & S Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 195.575.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Sacha OLINGER, gérant de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 janvier 1980, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

ici représenté par Monsieur Sinan SAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "A & S Agency".

Art. 3. La société a pour objet d'agir en tant que agence dans le domaine de la photographie et de l'événementiel, l'achat et la vente en gros et en détail de tous produits se rapportant de près ou de loin à l'activité photographique, ainsi que la prestation des services d'accompagnements de personnes pour des événements commerciaux, privés ou sociaux.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et Paiement

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont toutes souscrites l'associé unique Monsieur Sacha OLINGER, pré-qualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Monsieur Sacha OLINGER, gérant de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 janvier 1980, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution:

Le siège social est établi à: L-8287 Kehlen, zone Industrielle.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mars 2015. 2LAC/2015/6030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046207/165.

(150052703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Recovery Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 156.345,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.399.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of March.

Before Us, Maitre Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. Solus Recovery Fund Offshore Master LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery Fund Offshore Master LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP, a limited partnership formed under the laws of Delaware, United States of America, with registered address at 410 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America (Solus Alternative Asset Management LP);

2. Solus Recovery Fund LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Recovery Fund LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

3. Solus Core Opportunities Fund LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Core Opportunities Fund LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

4. Solus Recovery Fund II Master LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery Fund II Master LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

5. Solus Recovery LH Fund LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery LH Fund LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

6. Solus Recovery Fund III Master LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery Fund III Master LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

7. Solus Opportunities Fund 1 LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Opportunities Fund 1 LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

8. Solus Opportunities Fund 2 LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Opportunities Fund 2 LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

9. Solus Opportunities Fund 3 LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Opportunities Fund 3 LP), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

10. Sola Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Sola Ltd), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP;

11. Solus Investment Co II LLC, a limited liability corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Investment Co II LLC), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP; and

12. Ultra Master Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands (Ultra Master Ltd), acting by its investment advisor Solus Alternative Asset Management LP,

hereby all represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

A The appearing parties are all the shareholders (the Shareholders) of Recovery Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred forty-eight thousand ninety-six Euro (EUR 148,096), with its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (*Registre de Commerce et des Sociétés*) under number B 188399 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 July 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2064, dated 6 August 2014.

B The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by way of a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 6 October 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 3540 dated 25 November 2014.

C The Shareholders, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda:

1 Decision to suppress the indication of the nominal value of the (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) redeemable tracking shares (*parts sociales*) of class A (collectively, the Class A Tracking Shares), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) redeemable tracking shares (*parts sociales*) of class B (collectively, the Class B Tracking Shares), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) redeemable tracking shares (*parts sociales*) of class C (collectively, the Class C Tracking Shares) and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) redeemable tracking shares (*parts sociales*) of class D (collectively, the Class D Tracking Shares) in the share capital of the Company.

2 Decision to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital of one hundred forty-eight thousand ninety-six Euro (EUR 148,096) divided into (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares in the share capital of the Company, without nominal value, is converted, by applying the European Central Bank exchange rate as of 16 March 2015 (EUR 1 = USD 1.0557), into a rounded amount of one hundred fifty-six thousand three hundred forty-five United States Dollars (USD 156,345), divided into (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares, without nominal value.

3 Decision to convert the existing (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares in the share capital of the Company, without nominal value, into (i) one hundred sixteen thousand seven hundred fifty-seven (116,757) Class A Tracking Shares, (ii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) Class B Tracking Shares, (iii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) Class C Tracking Shares and (iv) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) Class D Tracking Shares, without nominal value.

4 Decision to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share of the Company.

5 Decision to amend article 6.1.1 of the Articles which shall now read as follows:

“ **6.1.1.** The Company’s share capital is fixed at one hundred fifty-six thousand three hundred forty-five United States Dollars (USD 156,345) represented by (i) one hundred sixteen thousand seven hundred fifty-seven (116,757) redeemable tracking shares (parts sociales) of class A (collectively, the Class A Tracking Shares and individually, a Class A Tracking Share), (ii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) redeemable tracking shares (parts sociales) of class B (collectively, the Class B Tracking Shares and individually, a Class B Tracking Share), (iii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) redeemable tracking shares (parts sociales) of class C (collectively, the Class C Tracking Shares and individually, a Class C Tracking Share) and (iv) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) redeemable tracking shares (parts sociales) of class D (collectively, the Class D Tracking Shares and individually, a Class D Tracking Share), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

6 Decision to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD).

7 Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company RESOLVED to suppress the indication of the nominal value of the (i) Class A Tracking Shares, (ii) Class B Tracking Shares, (iii) Class C Tracking Shares and (iv) Class D Tracking Shares.

Second resolution

The general meeting of the Company RESOLVED to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital of one hundred forty-eight thousand ninety-six Euro (EUR 148,096) divided into (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares in the share capital of the Company, without nominal value, is converted, by applying the European Central Bank exchange rate as of 16 March 2015 (EUR 1 = USD 1.0557), into a rounded amount of one hundred fifty-six thousand three hundred forty-five United States Dollars (USD 156,345), divided into (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares, without nominal value.

Third resolution

The general meeting of the Company RESOLVED to convert the existing (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares in the share capital of the Company, without nominal value, into (i) one hundred sixteen thousand seven hundred fifty-seven (116,757) Class A Tracking Shares, (ii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) Class B Tracking Shares, (iii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) Class C Tracking Shares and (iv) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) Class D Tracking Shares, without nominal value.

Fourth resolution

The general meeting of the Company RESOLVED to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share of the Company.

Fifth resolution

The general meeting of the Company RESOLVED to amend article 6.1.1 of the Articles which shall now read as follows:

“ **6.1.1.** The Company’s share capital is fixed at one hundred fifty-six thousand three hundred forty-five United States Dollars (USD 156,345) represented by (i) one hundred sixteen thousand seven hundred fifty-seven (116,757) redeemable tracking shares (parts sociales) of class A (collectively, the Class A Tracking Shares and individually, a Class A Tracking Share), (ii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) redeemable tracking shares (parts sociales) of class B (collectively, the Class B Tracking Shares and individually, a Class B Tracking Share), (iii) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) redeemable tracking shares (parts sociales) of class C (collectively, the Class C Tracking Shares and

individually, a Class C Tracking Share) and (iv) thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) redeemable tracking shares (parts sociales) of class D (collectively, the Class D Tracking Shares and individually, a Class D Tracking Share), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Further to all the above resolutions, the share capital of the Company shall be divided as follows:

Shareholder	Class A Tracking Shares	Class B Tracking Shares	Class C Tracking Shares	Class D Tracking Shares
Solus Recovery Fund Offshore Master LP	36,577	1,628	/	/
Solus Recovery Fund LP	13,289	576	/	/
Solus Core Opportunities Fund LP	9,627	744	/	/
Solus Recovery Fund II Master LP	41,910	1,710	/	155
Solus Recovery LH Fund LP	14,495	512	/	74
Solus Recovery Fund III Master LP	145	255	130	2,143
Solus Opportunities Fund 1 LPP	314	458	5,749	4,724
Solus Opportunities Fund 2 LP	400	644	7,317	6,100
Solus Opportunities Fund 3 LP	/	271	/	/
Sola Ltd	/	5,172	/	/
Solus Investment Co II LLC	/	3	/	/
Ultra Master Ltd	/	1,223	/	/
TOTAL:	116,757	13,196	13,196	13,196

Sixth resolution

The general meeting of the Company RESOLVED to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD).

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Esch-sur-Alzette, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Solus Recovery Fund Offshore Master LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery Fund Offshore Master LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 410 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique (Solus Alternative Asset Management LP);

2. Solus Recovery Fund LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Recovery Fund LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

3. Solus Core Opportunities Fund LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Core Opportunities Fund LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

4. Solus Recovery Fund II Master LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery Fund II Master LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

5. Solus Recovery LH Fund LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery LH Fund LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

6. Solus Recovery Fund III Master LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery Fund III Master LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

7. Solus Opportunities Fund 1 LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Opportunities Fund 1 LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

8. Solus Opportunities Fund 2 LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis D'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Opportunities Fund 2 LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

9. Solus Opportunities Fund 3 LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis D'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Opportunities Fund 3 LP), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

10. Sola Ltd, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Sola Ltd), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP;

11. Solus Investment Co II LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Investment Co II LLC), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP; et

12. Ultra Master Ltd, une société anonyme régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Ultra Master Ltd), agissant par son conseiller en investissements («investment advisor») Solus Alternative Asset Management LP,

ici tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A Les parties comparantes sont les seuls associés (les Associés) de la société Recovery Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante-huit mille quatre-vingt-seize euros (EUR 148.096), ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188399 (la Société). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2064, en date du 6 août 2014.

B Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 6 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3540 en date du 25 novembre 2014.

C Les Associés, dûment représentés comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Décision de supprimer l'indication de la valeur nominale des (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) parts sociales traçantes et rachetables de classe A (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe A), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes et rachetables de classe B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe B), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes et rachetables de classe C (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe C) et (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes et rachetables de classe D (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe D) constituant le capital social de la Société.

2 Décision de convertir le capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) de façon à ce que le capital social de cent quarante-huit mille quatre-vingt-seize euros (EUR 148.096), divisé en (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, sans valeur nominale, soit converti, au taux de change de la Banque Centrale Européenne du 16 mars 2015 (EUR 1 = USD 1,0557), en un montant arrondi à cent cinquante-six mille trois cent quarante-cinq Dollars Américains (USD) 156.345, divisé en (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, sans valeur nominale.

3 Décision de convertir les (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D dans le capital social de la Société, sans valeur nominale, en (i) cent seize mille sept cent cinquante-sept (116.757) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) Parts Sociales Traçantes de Classe D, sans valeur nominale.

4 Décision de réintroduire une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) par part sociale de la Société.

5 Décision de modifier de façon subséquente de l'article 6.1.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-six mille trois cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 156.345), représenté par (i) cent seize mille sept cent cinquante-sept (116.757) parts sociales traçantes et rachetables de classe A (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe A), (ii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) parts sociales traçantes et rachetables de classe B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe B), (iii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) parts sociales traçantes et rachetables de classe C (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe C) et (iv) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) parts sociales traçantes et rachetables de classe D (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe D), ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.»

6 Décision de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD).

7 Divers.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société a DECIDE de supprimer l'indication de la valeur nominale des (i) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) Parts Sociales Traçantes de Classe D.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société a DECIDE de convertir le capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) de façon à ce que le capital social de cent quarante-huit mille quatre-vingt-seize euros (EUR 148.096), divisé en (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, sans valeur nominale, soit converti, au taux de change de la Banque Centrale Européenne du 16 mars 2015 (EUR 1 = USD 1,0557), en un montant arrondi à cent cinquante-six mille trois cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 156.345), divisé en (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société a DECIDE de convertir les (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D dans le capital social de la Société, sans valeur nominale, en (i) cent seize mille sept cent cinquante-sept (116.757) Parts Sociales Traçantes de Classe A, (ii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) Parts Sociales Traçantes de Classe B, (iii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iv) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) Parts Sociales Traçantes de Classe D, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société a DECIDE de réintroduire une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) par part sociale de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale de la Société a DECIDE de modifier de façon subséquente l'article 6.1.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-six mille trois cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 156.345), représenté par (i) cent seize mille sept cent cinquante-sept (116.757) parts sociales traçantes et rachetables de classe A (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement, une Part Sociale Traçante

de Classe A), (ii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) parts sociales traçantes et rachetables de classe B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe B), (iii) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) parts sociales traçantes et rachetables de classe C (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe C) et (iv) treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) parts sociales traçantes et rachetables de classe D (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe D), ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.»

Suite aux résolutions précédentes, le capital social de la Société se répartit désormais comme suit:

Associé	Parts	Parts	Parts	Parts
	Sociales Traçantes de Classe A	Sociales Traçantes de Classe B	Sociales Traçantes de Classe C	Sociales Traçantes de Classe D
Solus Recovery Fund Offshore Master LP	36.577	1.628	/	/
Solus Recovery Fund LP	13.289	576	/	/
Solus Core Opportunities Fund LP	9.627	744	/	/
Solus Recovery Fund II Master LP	41.910	1.710	/	155
Solus Recovery LH Fund LP	14.495	512	/	74
Solus Recovery Fund III Master LP	145	255	130	2.143
Solus Opportunities Fund 1 LP	314	458	5.749	4.724
Solus Opportunities Fund 2 LP	400	644	7.317	6.100
Solus Opportunities Fund 3 LP	/	271	/	/
Sola Ltd	/	5.172	/	/
Solus Investment Co II LLC	/	3	/	/
Ultra Master Ltd	/	1.223	/	/
TOTAL:	116.757	13.196	13.196	13.196

Sixième résolution

L'assemblée générale de la Société a DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes à Esch-sur-Alzette, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/03/2015. Relation: EAC/2015/6755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25/03/2015.

Référence de publication: 2015046623/354.

(150052964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

DIF ESP Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 191.230.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046353/9.

(150053286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.598.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047178/10.

(150054111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Centre Hospitalier Emile Mayrisch, Fondation.

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg G 197.

Composition du Conseil d'Administration au 16 mars 2015

Membres sortants

Le membre suivant a présenté sa démission au Conseil d'Administration du CHEM en sa séance du 26 janvier 2015:

Nom et prénom: Hemmer-Nies Léa

Fonction: Représentant du Gouvernement

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-4390 Pontpierre / 62, rue d'Europe

Membres entrants

Il résulte des délibérations et décisions prises par le Conseil d'Administration du CHEM dans sa séance du 16 mars 2015 que la personne suivante remplace le membre démissionnaire:

Nom et prénom: Knauf-Hübel Dorothee

Fonction: Représentant du Gouvernement

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-2510 Luxembourg / 18, rue Schafsstrachen

La nouvelle composition du Conseil d'Administration du CHEM se présente comme suit à la date du 16 mars 2015:

Nom et prénom: Spautz Vera

Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-4306 Esch-sur-Alzette / 31, rue Michel Rodange

Nom et prénom: Seyler Patrick

Fonction: Représentant de la société ArcelorMittal

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-1149 Luxembourg / 170, rue des Sept Arpents

Nom et prénom: Becker Alain

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3531 Dudelange / 61, rue du Nord

Nom et prénom: Biancalana Dan

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3412 Dudelange / 83, rue Grand-Duc Adolphe

Nom et prénom: Codello Daniel

Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-4216 Esch-sur-Alzette / 2, rue de Lorraine

Nom et prénom: Fox Marc

Fonction: Représentant de la société ArcelorMittal

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-4909 Bascharage / 5, rue Belair

Nom et prénom: Knauf-Hübel Dorothée
Fonction: Représentant du Gouvernement
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-2510 Luxembourg / 18, rue Schafsstrachen

Nom et prénom: Huss Jean
Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4173 Esch-sur-Alzette / 25, rue André Koch

Nom et prénom: Jacoby Marc
Fonction: Représentant de la société ArcelorMittal
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4930 Bascharage / 32, boulevard J.F. Kennedy

Nom et prénom: Mangen Robert
Fonction: Représentant de la Ville de Differdange
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4620 Differdange / 25, rue Emile Mark

Nom et prénom: Mellina Pierre
Fonction: Représentant de la Ville de Pétange
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4887 Lamadelaine / 81, rue Titelberg

Nom et prénom: Soumer Raymond
Fonction: Représentant de la société ArcelorMittal
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4336 Esch-sur-Alzette / 24, rue de la Tuilerie

Nom et prénom: Wolter Michel
Fonction: Représentant de la Ville de Käerjeng
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4937 Hautcharage / 1, rue J.-P. Origer

Nom et prénom: Zwally André
Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4060 Esch-sur-Alzette / 21, rue du Cinquantenaire
Référence de publication: 2015046314/78.
(150052266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

C3 Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 187.936.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 17 mars 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Madame Marta Kozinska, tant que gérante de la Société avec l'effet immédiat et de diminuer le nombre de gérants de la Société de 3 à 2.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérante, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante; et
- Monsieur Ismaël Dian, gérant, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015046970/18.

(150054041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Vox International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.521.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Almirante International S.à r.l., having its registered office at 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 122.431,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of two powers of attorney delivered to him under private seal.

Said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party, represented as above stated, declares and request the notary to act the following:

I.- That the société à responsabilité limitée under the name of “VOX INTERNATIONAL S.à r.l.”, having its registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register at section B, under the number 122.521, has been incorporated on 1st December 2006, pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 135 of 7 February 2007.

II.- That the share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of two hundred US Dollars (USD 200.-) each.

III.- That the appearing party, as shareholder, resolves to dissolve the Company with effect on January 31st, 2015.

IV.- That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of association of the company at that it is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

VI.- That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that they will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

VII.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

VIII.- That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the dissolved company shall be kept for a period of five years at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Almirante International S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 122.431,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «VOX INTERNATIONAL S.à r.l.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.521, a été constituée suivant un acte par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 135 du 7 février 2007.

II.- Que le capital de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de deux cents US Dollars (USD 200,-) chacune.

III.- Que la comparante, comme associé de la société, prononce la dissolution de la société avec effet au 31 janvier 2015.

IV.- Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société.

V.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que la comparante est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

VII.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la société est clôturée et que tous les registres de la société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

VIII.- Que la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

IX.- Que les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation GAC/2015/2320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015046165/94.

(150052183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Le Triadou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015046527/14.

(150053278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

REC Solar Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 120.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.572.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fourteen Creeper S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.557

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "REC Solar Holding S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units**Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at one hundred twenty thousand Norwegian Kroner (NOK 120,000), represented by one hundred twenty thousand (120,000) corporate units in registered form, having a par value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A

Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and Payment

Fourteen Creeper S.à r.l., pre-named, subscribes all the one hundred twenty thousand (120,000) corporate units.

The amount of one hundred twenty thousand Norwegian Kroner (NOK 120,000) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

a. Fourteen Creeper S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.557, as manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fourteen Creeper S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.557

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "REC Solar Holding S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent vingt mille couronnes norvégiennes (120 000 NOK), représenté par cent vingt mille (120 000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Fourteen Creeper S.à r.l., prénommée, souscrit toutes les cent vingt mille (120 000) parts sociales.
Le montant de cent vingt mille couronnes norvégiennes (120 000 NOK) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille six cent Euro (1 600 EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Fourteen Creeper S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.557, comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mars 2015. Relation: EAC/2015/6524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015046627/517.

(150053001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Intercapital Investment Corporation S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 26.292.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen,
on the twelfth day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Dimitrios CONTOMINAS, company director, residing at 7, Meleagrou, GR-10674 Athens (Greece),
hereafter referred to as "the Principal",

the Principal, here represented by:

Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
pursuant to a proxy under private seal given to him in Athens (Greece), on 26 February 2015,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary,
will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "INTERCAPITAL INVESTMENT CORPORATION S.A.-SPF", a "société anonyme", qualifying as corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) in short "SPF", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 26 292, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 27 July 1987, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 356 of the year 1987 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 13 December 2010, published in the Mémorial, on 28 April 2011, under number 838 and page 40181.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at hundred and thirty thousand US Dollars (130'000.- USD) divided into hundred and thirty (130) ordinary shares with a par value of one thousand US Dollars (1'000.- USD) per share, each share fully paid up.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the Principal has acquired all hundred and thirty (130) ordinary shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the Principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the Principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the Principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le douze mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Dimitrios CONTOMINAS, directeur de société, demeurant à 7, Meleagrou, GR-10674 Athènes(Grèce),
ci-après dénommé: «le Mandant»,

lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Athènes (Grèce), le 26 février 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «INTERCAPITAL INVESTMENT CORPORATION S.A.-SPF» une société anonyme, se qualifiant en tant qu'une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26 292, fut constituée suivant un acte notarié dressé en date du 27 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 356 de l'an 1987 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2010, lequel acte fut publié au Mémorial, le 28 avril 2011, sous le numéro 838 et page 40181.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent trente mille Dollars US (130'000.- USD) divisé en cent trente (130) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille Dollars US (1'000.-USD) par action, chaque action se trouvant étant intégralement libérée.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les cent trente (130) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 mars 2015. Relation: EAC/2015/6276. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015045134/98.

(150051485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.814.

In the year two thousand and fifteen on the seventeenth of March

Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "AMP CAPITAL STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE (EUR) SICAV-SIF, S.C.A.", an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Company), having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.814, incorporated on 7 May 2008, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484 of 16 June 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have since been amended several times, most recently on 7 July 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2435 of dated 10 September 2014.

The meeting was declared open by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 Transfer of the registered office to L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen with effect on 12 December 2014.

2 Amendment of the first paragraph (4.1) of Article 4 of the articles of incorporation.

3 Miscellaneous.

II. The powers of attorney of the represented shareholders and the number of the shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares in circulation are present or represented at the present Meeting. All shareholders have been duly convened to this Meeting by registered mail as been justified to the Bureau, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. After deliberation, the Meeting has taken the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to transfer the registered office to L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, with effect on 12 December 2014 and to amend the first paragraph (4.1.) of Article 4 of the articles of incorporation which will from now on read as follows:

“ Art. 4.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner of the Company.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.000,-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Whereupon, the present deed was drawn up in Junglinster by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 mars 2015. Relation GAC/2015/2301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015045564/61.

(150052141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 16 Mars 2015

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) Le Président de l'Assemblée a fait part de l'Indisponibilité des Administrateurs suivants pour un nouveau mandat:

Mr Jhon Mortensen résidant à 20, rue Jean Bertels, 1230 Luxembourg, Luxembourg

Mrs Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande

2) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016:

Mr André Roelants résidant à 42, Avenue JF Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg

Mr Nils Bolmstrand résidant à Master Samuelsgatan 20, SE-10571 Stockholm, Suède

Mr Lars Gronborg Eskesen résidant à Bredgade 77, DK-1260 Copenhagen K, Danemark

Mr AlexSchmitt résidant à 22-24, rives de Clausen, 2165 Luxembourg, Luxembourg

Mr Snorre Storset résidant à Smålandsgatan 17, SE-10571 Stockholm, Suède

Mr Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark

3) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016, sous réserve d'approbation par la CSSF:

Mr Claude Kremer résidant à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Luxembourg

Mr Thorben Sander résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

4) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2015 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2016:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2015044595/30.

(150051057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Mohawk Financing International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 195.576.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mohawk Global Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg and registered at Luxembourg RCS under number B111052,

here represented by Mr Abdelrahime BENMOUSSA, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of the proxy given in Luxembourg, on 9 March 2015.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Mohawk Financing International S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is to procure cash management and pooling services under any form whatsoever to all and any companies that belong to the same group of companies than the one to which the Company belongs, and, to this effect, the Company may borrow money from and grant loans, advances and guarantees in any form whatsoever to all and any entities participating in such cash management and pooling services. The Company may borrow money from the credit institutions that participate in these cash management and pooling services under any form whatsoever including, without limitation, by way of line of credit, facility, advances and otherwise and give security interest in any form whatsoever for this purpose.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.3 In addition, the Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public

or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.4 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.7 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.8 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form with a par value of one US dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the twenty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Mohawk Global Investments S.à r.l., pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to twenty-five thousand (25,000) shares of the Company in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty-five thousand US dollars (USD 25,000).

The amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Category A managers:

- Mr. Cornelis Martinus VERHAAREN, manager/director of companies, born on January 2, 1966, in the Netherlands and residing at 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Chris ROSSELLI, manager/director of companies, born on 7 November 1972, in Washington D.C., United States of America and residing at 160, South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun - Georgia, United States of America,

Category B managers:

- Mr. John KLEYNHANS, manager/director of companies, born on October 30, 1969, in Oberholzer, South Africa and with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Hermanus Roelof Willem TROSKIE, manager/director of companies, born on May 24, 1970, in Amsterdam, Netherlands and with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

2. The registered office of the Company is set at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mohawk Global Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg, et immatriculée au RCS sous le numéro B111052,

ici représentée par Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée à Luxembourg, le 9 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Mohawk Financing International S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet de procurer une gestion financière et des services communs de gestion sous quelque forme que ce soit à toutes les sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que celui auquel la Société appartient et, à cet effet, elle pourra emprunter de l'argent et octroyer des prêts, des avances et des garanties sous quelque forme que ce soit à toutes les entités participant à cette gestion de fonds et services communs. La Société pourra emprunter de l'argent aux institutions de crédit qui participent à cette gestion de fonds et services communs sous quelque forme que ce soit, limitation, par voie de lignes de crédits, facilités, avances et autrement et donner des garanties sous quelque forme que ce soit dans ce but.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, sans limitation, résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi

donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.3 La Société pourra également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et à ce titre participer à la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.4 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.5 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

3.7 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.8 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Mohawk Global Investments S.à r.l., pré désignée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis (USD 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de vingt-cinq mille dollars des Etats Unis (USD 25.000).

La somme de vingt-cinq mille dollars des Etats Unis (USD 25.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Cornelis Martinus VERHAAREN, directeur/gérant de sociétés, né le 2 janvier 1966 au Pays-Bas et demeurant au 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Chris ROSSELLI, directeur/gérant de sociétés, né le 7 novembre 1972, à Washington et demeurant au 160, South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun -Georgia, Etats Unis,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur John KLEYNHANS, administrateur/gérant de sociétés, né le 30 octobre 1969, à Oberholzer, Afrique du Sud et demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Hermanus Roelof Willem TROSKIE, administrateur/gérant de sociétés, né le 24 mai 1970, à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. Le siège social de la Société est établi au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mars 2015. 2LAC/2015/6041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046543/469.

(150053085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Fondation pour la Promotion de l'Épargne Sociale, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg G 140.

Comptes annuels au 31 décembre 2011

Bilan au 31 décembre 2011

en euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF		
D. Actif circulant	72,361,134.27	70,577,030.34
II. Créances	72,361,134.27	70,577,030.34
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	72,361,134.27	70,577,030.34
Total de l'actif	72,361,134.27	70,577,030.34
PASSIF		
A Capitaux propres	2,478.94	2,478.94
I. Capital souscrit	2,478.94	2,478.94
D. Dettes non subordonnées	72,358,655.33	70,574,551.40
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	72,358,655.33	70,574,551.40
Total du passif	72,361,134.27	70,577,030.34

Compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011

en euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
A. CHARGES		
8. Intérêts et autres charges financières	1,784,103.93	1,744,687.67
Total des charges	<u>1,784,103.93</u>	<u>1,744,687.67</u>
B. PRODUITS		
8. Intérêts et autres produits financiers	1,784,103.93	1,744,687.67
Total des produits	<u>1,784,103.93</u>	<u>1,744,687.67</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe

Note 1. Généralités. La FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉPARGNE SOCIALE, ci-après «la Fondation» est un établissement d'utilité publique et a été constituée le 9 novembre 1993 pour une durée de quinze ans.

Le siège social est établi à Luxembourg au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

La Fondation a pour objet de promouvoir l'épargne sociale telle que celle-ci résulte du plan d'épargne facultatif du personnel des sociétés sidérurgiques mentionné à l'article 16 (1) de la loi du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi.

Elle pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières ainsi que tous les actes juridiques susceptibles de favoriser son objet social.

Les comptes de la Fondation sont disponibles au siège de la société à Luxembourg.

Note 2. Méthodes comptables. Les comptes annuels sont établis en euros et conformément à la législation luxembourgeoise et aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des créances

Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Evaluation des dettes

Les dettes sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Référence de publication: 2015043502/47.

(150049930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Air Newco 5 S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.697.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 mars 2015.

En date du 17 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Adrian Robert ALONSO, gérant de catégorie A
- Monsieur Maneet Singh SAROYA, gérant de catégorie A
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B
- Madame Laetitia ANTOINE, gérant de catégorie B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Air Newco 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015043325/23.

(150049843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.